



Programme des Nations Unies pour l'environnement

25 août 2009
UNEP(DEPI)/MED WG. 339/Inf.5
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

13^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable
Le Caire (Égypte), 28-30 septembre 2009

RAPPORT DE LA 13^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD

**Les délégués sont priés de bien vouloir apporter leurs documents à la réunion.
Les documents seront distribués sur CD Rom**



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG. 332/3
14 mai 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

13^{ème} réunion du Comité directeur de la Commission
méditerranéenne du développement durable

Athènes (Grèce), 30 et 31 mars 2009

RAPPORT DE LA 13^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la réunion

Annexes

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Annexe III: Conclusions de la 13^{ème} réunion du Comité directeur de la CMDD

Rapport de la 13^{ème} réunion du Comité directeur de la CMDD
Athènes (Grèce), 30 et 31 mars 2009

Introduction

1. Conformément au règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), la 13^{ème} réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue dans les locaux de l'Unité de coordination, à Athènes, Grèce, les 30 et 31 mars 2009.
2. La liste des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. M. Ufuk Kucukay (Turquie), Président du Comité directeur de la CMDD, a ouvert la réunion le lundi 30 mars 2009, à 9h30, et a souhaité la bienvenue aux participants.
4. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a souhaité à son tour la bienvenue aux participants et leur a fait part des excuses des membres du Comité directeur qui n'avaient pu venir assister à la réunion, à savoir les représentants de l'Espagne et d'UMCE-BusinessMed, et M. Sahibi (Maroc), auquel son Gouvernement avait confié une nouvelle affectation et dont le remplaçant n'avait pas encore été désigné. Le Coordonnateur a fait observer que le principal document dont était saisi le Comité directeur était le "Rapport du Secrétariat à la 13^{ème} réunion du Comité directeur" (document UNEP(DEPI)/MED WG. 332/2/COR.1), dont les diverses sections correspondaient aux points successifs de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté figurant sous les cotes UNEP(DEPI)/MED WG. 332/1 et 3, respectivement. L'ordre du jour annoté de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport d'avancement sur les activités relatives à la SMDD

6. M. Mifsud, faisant référence à la section II et à l'annexe III du rapport du Secrétariat, a brièvement récapitulé les conclusions du rapport d'avancement préliminaire soumis par le consultant et consistant en un examen et une évaluation des progrès accomplis dans le domaine des Stratégies nationales de développement durable (SNDD) et des initiatives qui s'y rattachent. L'examen, établi sur la base d'un questionnaire et axé sur les développements importants survenus en 2006-08 et les nouvelles initiatives entreprises en 2009, avait pour objet de relever les cadres stratégiques concluants de la mise en œuvre des SNDD, ainsi que les lacunes et les déficiences. L'exercice avait rencontré deux obstacles : le nombre limité de réponses au questionnaire, et la nature inégale des informations communiquées. Bien qu'on eût relevé des avancées chez un petit nombre de pays, il y en avait trois pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Liban) chez lesquels le processus d'élaboration des SNDD avait été interrompu. Le financement mis à la disposition du Secrétariat pour apporter son concours à

ces pays avait été réaffecté pour aider d'autres pays qui avaient déjà élaboré leur SNDD, afin de lancer des études sur la mise en œuvre de ces SNDD et sur l'adaptation au changement climatique. En réponse à une demande d'éclaircissements, M. Mifsud a ajouté que le Secrétariat ne pouvait amorcer ses activités d'assistance financées sur des fonds extérieurs que lorsqu'un mémorandum d'accord avait été signé avec le pays concerné.

7. M. Tarik Kupusovic (Bosnie-Herzégovine) a déclaré que son pays déplorait le retard qui avait affecté la formulation et la mise en œuvre de sa SNDD et il a admis que les progrès avaient été très lents, puisque l'engagement d'élaborer des SNDD avait été pris à la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz. Il a indiqué que ce retard était imputable à des raisons d'ordre interne, le fait notamment que la Stratégie nationale de développement pour 2008-12 n'avait pas encore atteint le stade auquel les engagements internationaux puissent y être intégrés.

8. M. Mitja Bricelj (Slovénie) a fait remarquer que, en dépit du temps, de l'énergie et des fonds investis, les réponses des pays étaient déficientes et ne fournissaient pas les données qui auraient permis de forger un tableau clair de la mise en œuvre des SNDD dans la région. Cependant, les attentes étaient aussi fortes que les demandes, compte tenu des incidences lourdes du changement climatique sur le développement économique et social. Il importait donc que la CMDD centre ses travaux sur les moyens d'accroître son influence en recherchant des solutions concrètes et en évitant les débats purement académiques et théoriques. Les déficiences que l'on avait relevées étaient énormes et ne se limitaient pas aux pays en développement. La conjonction de la crise économique et du changement climatique constituait un défi colossal pour les pays de la région. La CMDD était la seule instance à même d'aider les pays de toute la région à développer une réponse collective appropriée à l'ampleur des problèmes auxquels ils étaient confrontés. Mais pour ce faire, il fallait forger une vision axée sur l'utilisation et le développement durables des atouts de la région, faute de quoi il n'y avait guère à espérer de l'avenir. Une telle vision s'inscrivait précisément dans le mandat de la Convention de Barcelone et de la CMDD, lequel prescrivait de frayer la voie à une transformation rationnelle et durable. M. Bricelj a souligné que l'un des moyens les plus efficaces d'y parvenir consistait à adopter une approche sous-régionale, laquelle offrait plusieurs avantages, notamment la communauté de conditions et d'intérêts des pays concernés. Il a cité l'exemple de l'initiative sous-régionale menée en Adriatique, qui réunissait des pays plus ou moins importante et se trouvant à des niveaux différents de développement autour d'une vision commune reposant, entre autres instruments, sur la Stratégie de l'UE pour le milieu marin, la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Diverses composantes du PAM, notamment le REMPEC, le CAR/ASP et le CAR/PAP, obtenaient déjà des succès avec l'adoption d'approches régionales de l'application des Protocoles dont ils étaient chargés, et l'approche écosystémique appelait elle aussi une orientation sous-régionale. L'approche sous-régionale offrait l'intérêt majeur d'être plus efficace que de viser une action individuelle des pays, tout en exigeant le même niveau de ressources.

9. M. Henri-Luc Thibault (Plan Bleu), tout en convenant qu'il serait opportun d'évaluer la mise en œuvre des SNDD au niveau régional, s'est demandé si la méthode adoptée à cet effet était bien celle qui convenait. C'était attendre beaucoup d'un expert recruté expressément pour cette tâche qu'il réalise des évaluations solides de ce qui passait dans les pays concernant la formulation et la mise en œuvre des SNDD, du fait notamment que la principale source d'information consistait en un questionnaire auquel, semblait-il, bon nombre des pays concernés n'auraient pas répondu ou n'auraient fourni que des réponses incomplètes. Selon lui, il fallait une approche plus efficace, qui avait témoigné de sa valeur lors de l'évaluation de

la mise en œuvre de la SNDD française: c'était l'examen par les pairs ("peer review"), auquel étaient activement associés les évaluateurs d'autres pays, voire d'autres régions. Cependant, l'évaluation par plusieurs confrères évaluateurs nécessitait un niveau plus élevé de ressources que le recrutement d'un seul expert. De plus, point crucial, le type d'exercice d'évaluation dans lequel s'était engagé le Secrétariat avait peu de chances d'être concluant à moins d'être entrepris en réponse à une demande spécifique. Si cette demande n'était manifeste que dans un petit nombre de pays, le Secrétariat travaillerait avec ces pays et ne se tournerait vers les autres qu'au moment opportun.

10. M. Mifsud s'est félicité du caractère constructif des observations formulées concernant l'approche sous-régionale et les autres méthodes d'évaluation préconisées, dont l'examen par les pairs, et il a reconnu qu'il conviendrait d'en tenir pleinement compte. Deux niveaux d'évaluation étaient envisagés quant à la CMDD et à ses travaux: le premier concernait la formulation et la mise en œuvre des SNDD au cours des cinq dernières années, et le second allait consister en 2010-11 en un examen général de la SMDD, lequel était prévu par la SMDD elle-même. S'agissant de l'identification et de l'utilisation des atouts régionaux en tant que moyen de répondre aux crises économique et écologique actuelles, cet élément faisait déjà partie intégrante de la SMDD, et les priorités thématiques qui en relevaient comprenaient les grands enjeux régionaux, à savoir notamment l'énergie, le changement climatique, le tourisme, la biodiversité et les transports urbains - le tourisme et la biodiversité figurant par exemple parmi les principaux atouts régionaux. La SMDD était un document-cadre qui devrait être utilisé comme une feuille de route. Le Plan Bleu s'employait activement, dans le cadre de ses travaux sur les indicateurs, à évaluer dans quelle mesure les objectifs de la SMDD étaient atteints, et les informations obtenues par ces travaux seraient absolument essentielles pour l'examen général de la SMDD qui allait être mené au cours des deux prochaines années.

Point 4 de l'ordre du jour: Activités menées par les composantes du PAM en appui à la SMDD

11. Les représentants des composantes du PAM qui étaient présents ont brièvement retracé les activités entreprises en appui à la mise en œuvre de la SMDD.

12. M. Thibault a rappelé que le Plan Bleu préparait un important document d'Inventaire concernant le changement climatique dans la région, lequel serait présenté à la réunion de la CMDD en juin. C'était le premier document de synthèse du genre couvrant toute la région et ses constats avaient été débattus à un séminaire régional tenu à Marseille en octobre 2008. La première conclusion était que la Méditerranée, prise dans ensemble, serait une zone critique du changement climatique, caractérisée en particulier par une réduction du volume des précipitations et une fréquence accrue des événements extrêmes. Ce qui conférait une importance particulière au séminaire de Marseille était qu'il avait été la première occasion pour les acteurs concernés de toute la région de se rencontrer pour débattre de cette problématique. Quand les pays se rencontraient dans le cadre d'autres conventions, notamment celles portant sur le changement climatique et la biodiversité, ils avaient tendance à se répartir en différents groupements régionaux tels que Europe, Afrique, État arabes, ce qui signifiait que la CMDD pouvait jouer un rôle extrêmement important et unique en amenant les pays de la région à se retrouver sur ces questions cruciales. Plus concrètement, il serait particulièrement utile, dans le cadre de la CMDD, que des travaux soient menés sur l'adaptation et l'application à la situation en Méditerranée des divers modèles de changement climatique existants. Le Plan Bleu souhaitait résolument appuyer une telle activité dans l'enceinte de la CMDD, mais cette activité devrait être pilotée par un pays pour témoigner de la

volonté commune de s'investir dans cet exercice. M. Thibault a brièvement passé en revue les activités menées par le Plan Bleu dans les domaines de la mobilité urbaine, du tourisme, de l'agriculture et du développement rural, en mettant en exergue les études de cas qui avaient été effectuées, les séminaires régionaux tenus ou prévus et les publications réalisées. En conclusion, il a souligné que le Plan Bleu saisissait toutes les occasions de diffuser et de communiquer ses travaux. Un exemple éloquent en avait été la distribution des scénarios prospectifs du Plan Bleu pour la Méditerranée à tous les Chefs d'État ayant participé au Sommet de Paris de lancement de l'Union pour la Méditerranée. Le document avait mis l'accent sur le rôle de la CMDD et avait constitué le seul document de synthèse disponible sur la situation de l'ensemble de la région en matière d'environnement et de développement durable. De plus, l'orateur a souligné que le rôle de la CMDD s'affirmait de plus en plus au niveau sectoriel. À la réunion des ministres méditerranéens en charge de l'eau, qui s'était tenue en Jordanie en 2008, il avait été décidé d'élaborer une Stratégie méditerranéenne pour l'eau couvrant la période allant jusqu'en 2025, qui ferait expressément mention de la SMDD. De même, à la réunion des ministres méditerranéens de l'agriculture tenue à Zaragoza en février 2009, la SMDD avait été un point de référence de la planification pour les années à venir au niveau régional.

13. M, Abdelrahmen Gannoun (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées – CAR/ASP) a rappelé que la biodiversité était l'un des sept domaines d'action prioritaires de la SMDD et que le Programme d'actions stratégiques sur la biodiversité (PAS BIO) avait été formulé dans le double objectif de protéger la biodiversité marine et côtière et d'exploiter rationnellement les ressources naturelles. Il s'était produit une perte relativement importante de biodiversité ces dernières années et y porter un coup d'arrêt était un objectif majeur. Un autre objectif important, dans le cadre de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, consistait à réglementer le développement de l'aquaculture, laquelle jouait un rôle de plus en plus important dans la sécurité alimentaire au plan mondial et au sein de la région. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAS BIO, l'accent était mis sur le rétablissement du comité consultatif et des réseaux de correspondants nationaux, conjointement au lancement du projet MED/MPAnet financé par le FEM pour l'instauration d'un partenariat stratégique pour la mer Méditerranée. Une assistance était fournie aux pays, sur leur demande, pour la gestion des aires spécialement protégées existantes et pour la création de nouvelles aires. La CAR/ASP s'efforçait également d'avoir un rôle catalyseur au niveau sous-régional en encourageant les pays à faire des propositions à l'OMI pour la création de nouvelles aires protégées marines en haute mer, dont une seule existait présentement en Méditerranée, à savoir le sanctuaire PELAGOS associant Monaco, la France et l'Italie. Certains des plans d'action existant dans le domaine de la biodiversité, tels que ceux relatifs aux tortues marines, aux oiseaux marins et au phoque moine, étaient en cours d'actualisation, et un nouveau plan d'action était en préparation pour la conservation du coralligène. Le Centre renforçait également sa collaboration avec les secrétariats d'autres conventions et avec des institutions nationales et internationales, en particulier avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée. Enfin, le CAR/ASP continuait à organiser des activités de formation et à fournir une assistance technique aux pays.

14. M. Fouad Abousamra (MED POL) a retracé les éléments parallèles mais convergents du processus qui était suivi pour réduire la pollution d'origine terrestre en Méditerranée. L'élément politique de ce processus consistait en la formulation par tous les pays méditerranéens de plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, pour lesquels une aide était dispensée. Une approche différenciée avait aussi été mise au point au cours de l'année passée afin de prendre en compte les

situations disparates des pays de la région et d'assurer l'impartialité et l'équité dans la mise en œuvre des PAN. Cette approche reposait sur l'instauration de valeurs limites d'émission qu'il fallait respecter, le calendrier pour y parvenir variant en fonction du pays concerné. L'élément financier du processus se fondait sur le renforcement des capacités nationales à obtenir une combinaison appropriée d'instruments financiers, tant locaux qu'internationaux, pour l'application des 44 'projets bancables' qui avaient été définis par les pays en collaboration avec la Banque européenne d'investissement. Le troisième élément, après l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" en juin 2008, consistait en l'élaboration, dans un délai d'un an à compter de cette entrée en vigueur, conformément aux prescriptions mêmes du Protocole, d'un plan régional fixant des mesures et des calendriers d'application pour traduire dans les faits le Protocole. Dans ces conditions, trois plans d'action régionaux étaient proposés: ils concernaient la réduction de la DBO des stations d'épuration des eaux usées, le DDT et certains pesticides et composés de l'annexe I de la Convention de Stockholm. Par ailleurs, le MED POL contribuait à l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne pour l'eau, eu égard notamment aux usines de dessalement de l'eau de mer dont le nombre se multipliait rapidement en Méditerranée en vue de pallier aux pénuries d'eau. L'Algérie, en particulier, développait un important programme de dessalement. Les principaux risques environnementaux associés aux usines de dessalement consistaient dans les rejets de saumure, qui étaient extrêmement dommageables pour la flore locale, notamment les herbiers de posidonies.

15. M. De Villamore Martín (Centre d'activités régionales pour la production propre – CAR/PP) a exposé les activités menées par son Centre pour promouvoir la production et la consommation durables (PCD) dans la région, conformément aux prescriptions de la SMDD. Rappelant la forte hausse des émissions de gaz à effet de serre intervenue ces dernières années, il a fait mention des activités que le CAR/PP avait menées pour démontrer aux gouvernements, aux institutions et au secteur privé les avantages financiers et environnementaux de l'application de la PCD, notamment dans le cadre du séminaire GRECO tenu à Barcelone en novembre 2008. Plusieurs projets étaient entrepris pour renforcer les capacités en matière de production plus propre et de gestion des risques des produits chimiques, y compris le plan de gestion durable des zones industrielles de Tunis et un autre sur la gestion intégrée des déchets dans le secteur de l'huile d'olive au Liban, en République arabe syrienne et en Jordanie. Des ateliers et autres activités étaient également réalisés pour créer des cadres juridiques et institutionnels appropriés en faveur de la PCD, y compris l'obligation de recourir aux MTD et aux MPE comme condition à la délivrance des permis d'exploitation, et la promotion de l'écolabellisation. D'autres activités étaient centrées sur l'empreinte carbone, un outil faisant le lien entre les modes de production et de consommation durables et les émissions de gaz à effet de serre, les marchés publics durables et l'incitation au changement de comportement des consommateurs, notamment une vidéo et une base de données sur la consommation durable de produits. En vue de diffuser plus largement le message, le CAR/PP continuait à mener des recherches et à instaurer un débat public sur l'importance cruciale d'une transformation du système de production et de consommation en vue d'enrayer la dégradation de l'environnement, de lutter contre les inégalités sociales et de combattre le changement climatique. À cet égard, le Centre avait organisé la Première Table Ronde méditerranéenne sur la PCD, qui avait réuni des experts des administrations publiques, de la société civile, d'organisations non gouvernementales, de secteurs commerciaux et industriels, d'universités ainsi que de composantes du PAM et d'agences internationales œuvrant dans toute la Méditerranée.

16. M. Ivica Trumbic (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires – CAR/PAP) a souligné que, dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC),

qui étaient l'une des grandes priorités de la SMDD, la réussite majeure avait été l'adoption du Protocole GIZC au terme de six années de négociations. Bien que le Protocole ne soit pas encore entré en vigueur, il avait été convenu que le CAR/PAP amorcerait des activités dans la perspective de son application. Ces activités comprenaient le développement d'une boîte à outils pour l'application du Protocole, la préparation d'un guide explicatif, la réalisation d'activités de formation et la conception d'une brochure. Bien qu'un certain nombre de pays eussent enclenché le processus de ratification du Protocole, la première ratification se faisait encore attendre. Pour aider ce processus, un concours était octroyé à plusieurs pays, dont la Croatie, pour la réalisation d'études d'impact montrant les avantages et les coûts de l'application du Protocole. L'on s'était aussi attelé à l'établissement d'un formulaire de rapport pour le Protocole. Au titre de cet instrument, plusieurs projets avaient été élaborés et soumis à des institutions de financement. M. Trumbic a ajouté que le CAR/PAP poursuivait l'exécution de ses Programmes d'aménagement côtier (PAC), dont cinq avaient été menés à bien ou étaient en pleine phase d'exécution. Les PAC étaient l'une des activités les plus anciennes du PAM et jouaient un rôle important pour démontrer comment traduire concrètement sur le terrain le Protocole GIZC.

17. Lors du débat qui s'est engagé à la suite de ces présentations, tous les intervenants ont relevé avec satisfaction la quantité et la variété des activités entreprises en appui à la mise en œuvre de la SMDD. Ils ont souligné qu'il était désormais urgent de franchir un nouveau pas et d'accroître la dynamique en réponse aux déficiences existant dans les pays à tous les niveaux de développement, et aux défis mondiaux auxquels était confrontée la région dans son ensemble. Il s'imposait de veiller à ce que tous les produits des composantes du PAM soient suffisamment attractifs et intégrés pour inciter les décideurs et autres acteurs concernés de tous les pays méditerranéens à les mettre en pratique. Sous leur forme actuelle, bon nombre des produits étaient trop sectoriels pour permettre une application et une diffusion larges. Aussi le Secrétariat devait-il élaborer un document très concis et structuré, rassemblant les enseignements tirés et les déficiences relevées, en vue d'indiquer aux pays la meilleure voie à suivre dans la situation de crise actuelle. Il convenait aussi de mettre davantage l'accent sur le développement de moyens innovants pour 'vendre' les produits de haute qualité offerts par le PAM et ses composantes. Une fois de plus, ce processus serait facilité par l'adoption, autant que possible, d'une approche sous-régionale comme vecteur le plus efficace pour donner aux pays concernés des orientations claires. Par ailleurs, si des difficultés d'application se posaient au niveau national, il conviendrait, dans un premier temps, de privilégier les domaines et les activités pour lesquels il serait plus facile de mobiliser les parties prenantes nationales afin qu'elles entreprennent une collaboration avec les pays voisins et au niveau régional.

18. Il a en outre été rappelé que la CMDD pouvait jouer un rôle important pour permettre l'adaptation et l'application des modèles de changement climatique disponibles - dont la plupart avaient tendance à couvrir l'Europe du Nord - à la diversité des situations rencontrées dans la région. Les autorités locales se livraient déjà à cet exercice en vue de trouver de meilleurs moyens de focaliser sur la situation qui retentissait sur les conditions spécifiques prévalant dans l'ensemble de la Méditerranée. C'était d'autant plus urgent que la région méditerranéenne paraissait plus exposée à de graves répercussions du changement climatique que ses régions voisines du nord, et qu'elle deviendrait incontestablement une zone critique du changement climatique. En outre, la date de juin 2009 retenue pour la réunion de la CMDD était particulièrement importante, compte tenu du calendrier du processus de l'après-Kyoto. Il était très probable que les négociations seraient menées à bien pendant l'été en préparation à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques qui se tiendrait en novembre 2009 à Copenhague. Avec sa composition très large et représentative, forte de l'adhésion politique des Parties contractantes, la CMDD pourrait émettre une déclaration forte sur la l'urgence de la situation et l'orientation qu'il faudrait adopter à Copenhague. La déclaration pourrait alors être publiée et largement diffusée en temps voulu avant le Sommet de Copenhague.

19. M. Mifsud a ajouté que, malgré les progrès évidents qui avaient été obtenus et quelques excellents travaux réalisés par les composantes du PAM, une meilleure coordination s'imposait encore entre les activités des divers Centres en vue de parvenir à une approche globale mieux intégrée. De plus, certaines composantes assuraient la promotion de leurs conclusions et réalisations plus efficacement que d'autres. C'était là un autre domaine qui restait à améliorer. À cet égard, l'application de l'approche écosystémique exigeait de toutes les composantes du PAM qu'elles œuvrent ensemble plus efficacement, et qu'elles concentrent leurs efforts sur l'application au niveau sous-régional.

Point 5 de l'ordre du jour: Fonctionnement de la CMDD

20. M. Mifsud a rappelé que, conformément à la décision IG 17/5 des Parties contractantes concernant le Document sur la gouvernance, la composition de la CMDD était en cours d'élargissement afin d'y inclure trois nouvelles catégories: la communauté scientifique, les organisations intergouvernementales, et des experts éminents sur des thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions de la Commission. La dernière réunion du Bureau en février avait désigné l'OMT/ONU, le CEDARE et la Banque mondiale dans la catégorie des organisations intergouvernementales, mais avait préconisé d'obtenir davantage de désignations dans les deux autres catégories. À cet effet, elle avait reporté à la fin avril la date limite fixée pour les désignations d'experts, celles-ci devant être approuvées par voie électronique. Le Comité directeur était donc invité à avancer des propositions en vue de désignations appropriées.

21. Lors du débat sur cette question, il a été convenu que, sur le thème bien précis de l'adaptation au changement climatique, il n'existait pas à vrai dire de spécialistes en la matière, mais qu'il y avait par contre un grand nombre d'experts sur la question plus large du changement climatique proprement dit, ainsi que sur les problématiques très importantes qui s'y rattachaient comme la gestion de l'eau, l'énergie, les transports et le tourisme, sur l'ensemble desquelles il devenait urgent de développer des réponses collectives pragmatiques.

Point 6 de l'ordre du jour: Programme de travail thématique de la CMDD

22. M. Mifsud a fait observer que le principal thème qui serait débattu par la CMDD était destiné à nourrir les débats du Segment ministériel de la prochaine réunion des Parties contractantes. Il s'agissait aussi, pour la CMDD, d'aborder les questions thématiques à l'instar de la CDD/ONU, en sorte qu'une perspective régionale méditerranéenne puisse être présentée au niveau mondial. En outre, les "grappes" ("*clusters*") thématiques qui étaient examinées dans le cadre du Programme de travail de la CMDD jusqu'en 2011 avaient été décidées cinq ans auparavant lors de la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz. Il pourrait aussi s'avérer nécessaire d'examiner d'autres questions qui avaient gagné en importance avec le temps. La plupart des questions thématiques examinées par la CMDD étaient traitées par le Plan Bleu et la prochaine réunion de la CMDD définirait les questions thématiques qui le seraient dans les années suivantes. M. Thibault a noté, à cet égard, que, en plus des grappes thématiques identifiées dans le cadre de la CMDD, le programme de

travail du Plan Bleu était également conçu pour compléter celui de la CDD/ONU de sorte que les thèmes traités au niveau régional concordent avec ceux examinés par la Commission mondiale. Par ailleurs, il existait un certain nombre de domaines importants sur lesquels la CMDD avait centré ses travaux dans le passé et les poursuivait présentement : c'était notamment le cas de la gestion de l'eau, du développement urbain, des transports, de la gestion des déchets et de l'agriculture. Les travaux dans ces domaines étaient exécutés en réponse à une demande de plus en plus pressante au niveau régional, tel que l'appel lancé par les ministres concernés d'élaborer une stratégie méditerranéenne pour l'eau. M. Abousamra a ajouté que les travaux menés sur le thème de l'eau devraient inclure la question de l'épuration des eaux usées, qui permettait à la fois de réduire la pollution de la mer Méditerranée et d'offrir une ressource en eau supplémentaire.

23. M. Bricelj a estimé qu'il y avait consensus sur les grappes thématiques, avec l'adoption de certains thèmes supplémentaires, l'eau notamment. Cependant, il avait le sentiment qu'une plus grande efficacité s'imposait dans les travaux menés avant tout sur les questions transfrontières, en particulier au niveau sous-régional, auquel cas il serait possible de formuler des propositions plus complètes et mieux adaptées à une situation sous-régionale spécifique, celle de l'Afrique du Nord, par exemple, où les conditions différaient grandement de celles de l'Europe méridionale. En outre, malgré des signes d'une plus grande coopération entre experts au niveau régional sur les questions sectorielles, et notamment sur l'eau et l'agriculture, il subsistait une disparité très marquée dans la mise en place d'une approche intégrée de tous les éléments qui seraient nécessaires pour constituer une réponse adéquate aux défis pressants du développement durable et du changement climatique.

24. Plusieurs intervenants sont convenus qu'il était tout à fait logique de privilégier le niveau sous-régional. L'application de l'approche écosystémique démontrait que les actions menées au niveau sous-régional étaient efficaces, et certaines composantes du PAM accordaient désormais une plus grande importance à ce niveau, telle l'initiative du CAR/ASP de promouvoir la création d'aires protégées marines en haute mer. En outre, l'application de l'approche écosystémique, qui n'avait pas été envisagée lorsque le programme de travail de la CMDD avait été adopté, exigeait par définition que tous les éléments de l'écosystème soient pris en compte, et par conséquent que toutes les questions de nature diverse soient abordées de manière coordonnée.

Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation approfondie de la SMDD

25. M. Mifsud a indiqué que la SMDD appelait une évaluation approfondie de la Stratégie tous les cinq ans, et que cette évaluation avait été incluse dans le programme de travail de la CMDD. Il s'agissait avant tout d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la SMDD au cours des cinq années écoulées, et notamment les avancées obtenues dans la réalisation de ses objectifs et les activités menées dans les sept domaines d'action prioritaires de la SMDD. L'évaluation serait entreprise par un consultant, pour lequel un cahier des charges avait été établi par le Comité exécutif de coordination (CEC).

26. Lors du débat sur le cahier des charges proposé pour le consultant, il a été convenu que l'on avait, à propos des qualifications requises, fait une place trop grande à l'économie par rapport aux sciences sociales. Il a aussi été convenu que l'évaluation serait axée sur les enseignements pratiques tirés au cours des cinq années passées et qu'elle devrait, si possible, être entreprise par une ou des personnes possédant une expérience concrète de la

mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable, afin d'éviter, autant que possible, une démarche académique et théorique. S'il pourrait être intéressant que l'évaluation soit confiée à un expert extérieur à la région, celui devrait impérativement posséder une bonne connaissance des problématiques et des priorités régionales.

Point 8 de l'ordre du jour: 13^{ème} réunion de la CMDD

27. M. Mifsud a rappelé que la précédente réunion du Comité directeur en juin 2008 avait décidé que le thème de la prochaine réunion de la CMDD serait : "Adaptation au changement climatique – Expériences et stratégies en Méditerranée", qui s'inscrivait dans l'esprit de la stratégie PNUE sur le changement climatique. Des représentants de l'Unité PNUE d'adaptation au changement climatique (CCAU), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Banque mondiale/FEM et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avaient accepté de participer à la réunion. De plus, une "task force" composée de membres de la CMDD en nombre limité avait été constituée pour piloter le processus préparatoire de la réunion de la CMDD. Comme il était d'usage, il y aurait des sessions-débats parallèles qui exploreraient un certain nombre de questions spécifiques relatives au thème principal de la réunion. Les résultats escomptés de la réunion de la CMDD comprenaient des recommandations adressées aux Parties contractantes, l'approbation du nouveau programme de travail et du nouveau mandat de la CMDD, l'adoption des rapports sur les résultats des groupes de travail thématiques et l'approbation des nouveaux membres de la CMDD. Plus spécialement, il serait important que la CMDD adopte un communiqué contenant un message de la région à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de novembre 2009, ainsi qu'à la réunion des Parties contractantes qui aurait lieu aussi novembre mais précéderait la conférence précitée. La réunion de la CMDD pourrait être déterminante en formulant une feuille de route de la réponse régionale au changement climatique.

28. Lors du débat concernant le thème de la prochaine réunion de la CMDD, le représentant du CAR/PP a émis l'avis que celui-ci ne devrait pas se limiter à l'adaptation au changement climatique mais qu'il devrait aussi porter sur l'aspect crucial de l'atténuation. Il a été souligné que, selon les chiffres du Plan Bleu, les émissions de gaz à effet de serre dans la région avaient, dans certain cas, triplé au cours des 20 dernières années. Le GIEC avait indiqué que la Méditerranée serait l'une des régions qui serait le plus gravement affectée par le changement climatique, avec environ 60 pour cent de sa population confronté à une pénurie d'eau. L'objectif primordial du processus de Kyoto consistait à réduire les émissions. Le message que la Méditerranée adresserait à la Conférence sur le changement climatique de novembre devrait par conséquent porter sur les deux aspects intimement liés du problème, à savoir l'adaptation et l'atténuation, et la CMDD devrait traiter la question des émissions de gaz à effet de serre du point de vue tant de la production que de la consommation, ce qui permettrait de s'attaquer à l'erreur de perception qui voudrait que les pays industrialisés aient paru stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre, alors que cela est dû en grande part à la délocalisation de leur production dans des pays en développement ayant des normes environnementales et sociales plus faibles, ce qui, dans le même temps, a contribué à accroître les émissions associées à l'accroissement des flux de transport et d'échanges. Plusieurs intervenants ont déclaré que, si l'atténuation devait assurément être traitée dans le cadre de la CMDD, il conviendrait de lui attribuer une plus grande priorité mais qu'il n'était pas nécessaire d'opérer une distinction aussi nette puisqu'il s'agissait, en pratique, de deux aspects totalement imbriqués du même problème. Le CAR/PP a souligné que, même si les deux approches étaient complémentaires, elles présentaient des différences manifestes dans

la manière de s'attaquer au changement climatique en Méditerranée. À cet égard, si la d'adaptation consistait avant tout à préparer et à adapter la région aux effets du changement climatique, l'atténuation était davantage axée sur l'effort de réduction des gaz à effet de serre qui en étaient la cause.

29. D'autres participants ont noté, tout en ne souhaitant pas minimiser l'importance vitale de l'atténuation, qu'il semblait se faire jour, parmi les Parties contractantes et plus concrètement parmi leurs ministères de l'environnement, une demande plus pressante pour que l'accent soit mis sur l'adaptation au changement climatique. Il fallait l'attribuer au fait que les mesures d'adaptation au changement climatique pouvaient être plus facilement prises aux niveaux national et local, par exemple dans le cadre de la GIZC et de l'aménagement du territoire, alors que l'atténuation nécessitait un large éventail d'initiatives au niveau international, un engagement interministériel fort et des investissements élevés. Selon ces intervenants, il apparaissait ainsi réaliste que la CMDD traite avant tout l'adaptation. À ce sujet, le CAR/PP a fait observer qu'il incombait à la CMDD, en tant qu'instance indépendante réunissant des experts des administrations publiques, du monde l'entreprise, des ONG, des réseaux locaux, de la communauté scientifique et d'autres représentants de la société civile méditerranéenne, de s'efforcer en priorité de recenser les besoins et les enjeux véritables de la lutte contre le changement climatique en Méditerranée et de fournir des conseils à ce sujet aux pays plutôt que de faire porter l'effort de la Commission sur des questions dont les pays pouvaient plus facilement se saisir. Enfin, il était évident que des mesures s'imposaient en termes d'atténuation. Si la Méditerranée devait envisager les mesures à prendre dans ce contexte, mieux privilégier l'échange de technologies entre pays développés et pays en développement et promouvoir des mécanismes de financement pour inciter à l'adoption de procédés de production plus respectueux de l'environnement, elle pourrait peut-être devenir un modèle à cet égard. Compte tenu des vues exprimées lors du débat, il a été convenu que le thème principal resterait celui de l'adaptation au changement climatique, mais que celui de l'atténuation serait traité à l'une des sessions-débats parallèles, sous la conduite du CAR/PP.

Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du relevé de conclusions

30. Comme il n'a pas été soulevé de question au titre du point 10 de l'ordre du jour (Questions diverses), la réunion est passé directement à l'examen de son projet de conclusions. Les conclusions, telles que remaniées au fil de leur examen, sont reproduites à l'**annexe III** du présent rapport.

Clôture de la réunion

31. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mardi 31 mars 2009 à 11h30

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**
MCSD Steering Committee members**BOSNIA & HERZEGOVINA****MR. TARIK KUPUSOVIC**

Special Advisor to the Minister
Ministry of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
Box 405, S. Tomica, 1
71000 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina
Tel/Fax: 387 33 207949
Fax: 387 33 212 466
Email: heis@heis.com.ba
E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba

SLOVENIA**MAG. MITJA BRICELJ**

State Secretary
Nature Protection Authority
Ministry of the Environment, Spatial Planning and
Energy
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia
Tel: 386-1-4787464
Fax: 386-1-4787419
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

**COORDINAMENTO AGENDE 21 LOCALI
ITALIANE****MR. EMILIO D'ALESSIO**

Presidente della Associazione Agende
21 Locali Italiane
Comune di Ancona
Piazza 24 Maggio, 1
I-60124 ANCONA
Tel: 0039 071 222 2433
Fax 0039 071 222 2676
E-mail: emilio.dalessio@comune.ancona.it

SPAIN (did not attend)**UNION MÉDITERRANÉENNE DES
CONFÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES –
UMCE-BUSINESSMED****LEGAMBIENTE- LEAGUE FOR THE
ENVIRONMENT****MS. FEDERICA BARBERA**

Via Salaria, 403
00199 - Roma
Tel.: +39 06 86268 364
Fax: +39 06 86268 319
f.barbera@legambiente.eu

TURKEY**MR. UFUK KUCUKAY**

Head of Section
Foreign Relations & EU Department
Ministry of Environment and Forestry
Sogutozu Caddesi No.14/E
Bastepe, Ankara, Turkey
Tel:+90 312 207 5403
Fax:+90 312 207 5454
E-mail: ukucukay@cevreorman.gov.tr

MOROCCO (did not attend)

PROGRAMMES AND REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

MED POL PROGRAMME

MR. FOUAD ABOUSAMRA

Programme Officer

Med Pol

48, Vassileos Konstantinou Avenue

P. O. Box 18019

116 10 Athens, Greece

Tel: 30210 7273116

Fax: 30210 7253196-7

E-mail: fouad@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)**

MR. HENRI-LUC THIBAUT

Director

Plan Bleu, Centre d' Activité Régional

(PB/CAR)

15 rue Ludwig van Beethoven

Sophia Antipolis

F-06560 Valbonne, France

Tel: 33-4-92387130/33

Fax: 33-4-92387131

E-mail: planbleu@planbleu.org

hlthibault@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)**

MR. IVICA TRUMBIC

Director

11 Kraj Sv. Ivana

21000 Split

Croatia

Tel: 385 21 340470

Fax: 385 21 340490

E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPA/RAC)**

MR. ABDLERAHMEN GANNOUN

Director

Boulevard Yasser Arafat

B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex

Tunisia

Tel: 216 71 206 851 & 216 71 206 485

Fax: 216 71 206 490

E-mail: car-asp@rac-spa.org

E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)**

MS. VIRGINIA ALZINA

Director

Regional Activity Centre for Cleaner Production

C/ Milanesat 25-27 08017 Barcelona

Spain

Tel +34 93 553 8779

Fax +34 93 553 8795

E-mail: valzina@gencat.cat

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

MR. PAUL MIFSUD

Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MS. TATJANA HEMA

Programme Officer

Tel: 302107273115

E-mail: thema@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens, Greece
Fax: 30210 7253196-7

Annexe II

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Introduction

1. Conformément au règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), une réunion du Comité directeur de la CMDD est convoquée les 30 et 31 mars 2009, dans les locaux de l'Unité de coordination (48 avenue Vassileos Konstantinou, Athènes, Grèce).

2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion du Comité directeur dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par le Président du Comité directeur, le lundi 30 mars 2009 à 9h30.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.332/3.

5. La réunion examinera et adoptera son ordre du jour. Un service d'interprétation simultanée en anglais et français sera assuré à toutes les séances.

6. Il est prévu que le Comité directeur examinera tous les points de son ordre du jour pendant la journée et demie que durera la réunion, y compris l'adoption d'un relevé de ses conclusions. La clôture de la réunion devrait intervenir le 31 mars 2009 vers midi. Le rapport complet de la réunion sera établi par le Secrétariat et distribué ultérieurement aux membres du Comité directeur pour observations et approbation par voie électronique.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport d'avancement sur les activités relatives à la SMDD

7. Le Secrétariat présentera le document "*Rapport d'avancement du Secrétariat pour la 13^{ème} réunion du Comité directeur de la SMDD*" UNEP (DEPI)/MED WG.332/2.

8. Les membres du Comité directeur sont invités à formuler leurs observations concernant le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Comité directeur les 19 et 20 juin 2008 à Athènes. Plus concrètement, le Comité directeur sera appelé à examiner le rapport d'avancement sur les questions suivantes :

- Stratégies et initiatives nationales pour le développement durable dans la région méditerranéenne;
- Appui à la formulation et à l'application des SNDD;
- SNDD et adaptation au changement climatique dans trois pays (Égypte, Syrie, Monténégro).

9. La réunion sera invitée à avoir un échange de vues sur ces questions et à fournir au Secrétariat, s'il y a lieu, ses avis et orientations. En particulier, la réunion devrait engager un débat plus large sur la façon dont la CMDD traite des questions de la formulation et de

l'application des SNDD, compte tenu du 1^{er} Rapport sur le bilan/actualisation 2009 des SNDD (Annexe III du Rapport)

Point 4 de l'ordre du jour Activités des composantes du PAM en appui à la SMDD

10. Le Comité directeur est invité à examiner les rapports soumis par les composantes du PAM sur les activités qu'elles ont menées en appui à la SMDD dans les domaines d'action prioritaires fixés par celle-ci:

- Mise en œuvre et suivi de la SMDD (CAR/PB);
- Biodiversité marine et côtière & ressources marines (CAR/ASP);
- Réduction de la pollution du milieu marin (MED POL);
- Production et consommation durables (CAR/PP);
- Gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP).

Après une présentation succincte par les composantes du PAM de leurs rapports sur l'état d'avancement des activités menées en appui à la SMDD, le Comité directeur sera invité à formuler ses observations sur ces présentations et à conseiller le Secrétariat s'il le juge opportun.

Point 5 de l'ordre du jour: Fonctionnement de la CMDD

11. Le Comité directeur sera mis au courant par le Secrétariat des développements intervenus depuis la dernière réunion de la CMDD concernant la composition de la Commission et plus spécialement la désignation des représentants des trois nouvelles catégories appelées à siéger à la CMDD. Le Comité directeur sera aussi informé de la décision du Bureau concernant la désignation de ces représentants et sera invité à formuler des observations et à fournir des orientations au Secrétariat.

12. Le Comité directeur est aussi invité à proposer comment favoriser les synergies et le dialogue entre les différents membres de la CMDD et les autres entités concernées (le Comité directeur lui-même, les composantes du PAM et d'autres acteurs qui ne sont peut-être pas représentés au sein de la CMDD).

Point 6 de l'ordre du jour : Programme de travail thématique de la CMDD

13. Outre les rapports du Plan Bleu concernant le programme thématique de la CMDD qui sont consignés à la section VI du Rapport d'avancement du Secrétariat, le Comité directeur sera mis au courant des questions thématiques qui seront traitées au cours du cycle 2009-2010. Le Comité directeur sera invité à formuler ses observations sur les questions thématiques proposées.

Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation approfondie de la SMDD

14. Le Secrétariat présentera le cahier des charges pour le recrutement d'un consultant qui réalisera l'évaluation approfondie de la SMDD, prévue conformément au programme de travail de la CMDD. Ainsi qu'en est convenu le Comité exécutif de coordination (CEC) lors de sa dernière réunion à Tunis en février 2009, le cahier des charges est soumis au Comité directeur de la CMDD pour examen (Annexe V du rapport). Le Comité directeur est invité au terme de cet examen, à conseiller le Secrétariat s'il y a lieu.

Point 8 de l'ordre du jour: 13^{ème} réunion de la CMDD

15. Le Secrétariat présentera le projet d'ordre du jour de la 13^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, pour examen et approbation par le Comité directeur (Annexe VII du rapport).

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

16. La réunion examinera toutes autres questions qui pourraient être soulevées par des participants ou le Secrétariat.

Point 10 de l'ordre du jour: Relevé de conclusions de la réunion

17. Le Secrétariat soumettra, pour adoption, un relevé de conclusions établi d'après les délibérations sur les différents points de l'ordre du jour. Le rapport complet de la réunion sera distribué aux membres du Bureau à un stade ultérieur, pour adoption.

Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

18. Le Président du Comité directeur prononcera la clôture de la réunion le 31 mars 2009, vers midi.

EMPLOI DU TEMPS

Lundi 30 mars 2009

9h30	1) Ouverture de la réunion 2) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Président du Comité directeur
10h	3) Rapport d'avancement sur les activités relatives à la SMDD 4) Activités menées par les composantes du PAM en appui à la SMDD	Secrétariat Directeurs de CAR
11h	<i>Pause café</i>	
11h30	5) Activités menées par les composantes du PAM (suite). 6) Fonctionnement de la CMDD	Directeurs de CAR Secrétariat
13h	<i>Pause déjeuner</i>	
15h	7) Programme de travail thématique de la CMDD 8) Évaluation approfondie de la SMDD	CAR/PB Secrétariat
16h30	<i>Pause café</i>	
17h	9) 13 ^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable	Secrétariat

Mardi 31 mars 2009

9h30	10) Questions diverses 11) Adoption du relevé de conclusions	Secrétariat
11h	<i>Pause café</i>	
11h30	12) Adoption du relevé de conclusions (suite) 13) Clôture de la réunion	Secrétariat Par le Président du Comité directeur

Annexe III

Relevé de conclusions de la 13^{ème} réunion du Comité directeur de la CMDD, Athènes (Grèce), 30 et 31 mars 2009

État d'avancement des activités relatives à la SMDD

1. Bien que les antécédents concluants de formulation et d'application de SNDD aient été d'un nombre restreint, il est certains pays qui n'ont quant à eux enregistré aucune avancée. De plus, les pays n'ont été que peu nombreux à répondre aux demandes d'informations du Secrétariat dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des SNDD. Les déficiences du système actuel d'évaluation de la mise en œuvre, qui repose sur les rapports des pays et le recrutement d'experts, demandent à être analysées, et il conviendrait d'explorer d'autres systèmes d'évaluation des progrès obtenus, tels que l'examen par des pairs issus de la région et d'ailleurs.
2. Il est impératif de veiller à ce que les activités du PAM et de la CMDD répondent toujours à une demande et se fondent sur une meilleure prise en compte, de la part des pays et de toutes les parties prenantes, de la nécessité des prestations et de la valeur ajoutée offerts par la CMDD, notamment du fait du rôle exceptionnel qu'elle joue en réunissant les acteurs concernés de tous les pays méditerranéens et en étant à leur service.
3. Il est important pour la CMDD, sur la base des connaissances acquises concernant les enjeux et les atouts de la région, de développer une réponse ciblée et pragmatique aux problématiques mondiales auxquelles est confrontée la Méditerranée, en tirant parti de toutes les contributions sectorielles des composantes du PAM, de sorte qu'elles puissent être communiquées de manière efficace aux décideurs et autres acteurs concernés aux niveaux national et sous-régional.
4. L'accent devrait être mis sur les approches et initiatives sous-régionales, telles que celles menées en Adriatique, afin de faciliter la mise en œuvre de la SMDD et d'autres stratégies et programmes sous-régionaux. La communauté d'intérêts existant entre les pays au niveau sous-régional, tout comme leurs relations étroites, favorisent l'instauration de partenariats et de synergies qui peuvent servir efficacement à surmonter les problèmes au niveau national. L'approche écosystémique et d'autres projets thématiques appellent aussi essentiellement une mise en œuvre sous-régionale.
5. La CMDD devrait tirer parti de sa structure unique, composée de représentants des gouvernements nationaux, des autorités locales, du secteur privé, des ONG et d'experts, pour favoriser une approche holistique plus large et promouvoir la subsidiarité et la participation des parties prenantes.

Activités menées par les composantes du PAM en appui à la SMDD

6. Les nombreuses activités de fond entreprises par les composantes du PAM en appui à la mise en œuvre de la SMDD, tout comme les supports d'informations élaborés et les initiatives prises en matière d'application pratique, sont accueillies avec satisfaction. Des améliorations ont eu lieu dans la diffusion et la 'vente' des produits offerts par les composantes du PAM et la CMDD, et il a été obtenu dans leurs travaux une plus grande cohérence qu'il convient de continuer à rechercher.

Fonctionnement de la CMDD

7. Le Secrétariat devrait préparer un document très concis et structuré pour soumission à la 13^{ème} réunion de la CMDD en juin 2009 afin de fixer la voie à suivre pour aider les pays à relever les défis mondiaux communs par une réponse régionale hiérarchisant les mesures à prendre et privilégiant l'utilisation durable des atouts nationaux et régionaux.

8. En application de la décision de la 68^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes sur les nouvelles catégories de membres de la CMDD, les membres du Comité directeur sont invités à formuler des propositions de désignation de membres de la CMDD représentant la communauté scientifique et d'experts éminents sur les questions du changement climatique.

Programme de travail thématique de la CMDD

9. Le programme de travail thématique de la CMDD adopté à la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz, destiné à couvrir la période allant jusqu'en 2011, reste valable. L'accent sera également mis sur la gestion de l'eau (et des eaux usées), les transports durables, la gestion des déchets et la biodiversité.

10. Dans les travaux de la CMDD, il convient d'accorder une grande place à la réponse au changement climatique en Méditerranée, laquelle est en train de devenir une zone critique du changement climatique.

Évaluation approfondie de la SMDD

11. Le cahier des charges du consultant qui réalisera l'évaluation approfondie de la mise en œuvre de la SMDD devrait, à la section G(1), insister sur les qualifications requises dans le domaine des sciences sociales plutôt que dans celui de l'économie. Il devrait aussi inclure, à la section F, parmi les critères de recrutement exigés, "une bonne connaissance des priorités et problématiques environnementales et socio-économiques en Méditerranée".

13^{ème} réunion de la CMDD

12. Si l'importance de l'atténuation du changement climatique est admise par tous les membres du Comité directeur, le thème principal de la 13^{ème} réunion de la CMDD sera l'"Adaptation au changement climatique", la question de l'"Atténuation" étant traitée à l'une des sessions-débats parallèles.

13. Le secrétariat de la CMDD, de concert avec le CAR/PB, établira les documents de travail pour la 13^{ème} réunion de la CMDD au Caire en juin 2009. Tous les membres du Comité directeur, les composantes du PAM et les pays qui ont manifesté un intérêt à faire partie de la "task force" chargée de la préparation de la réunion de la CMDD, seront invités à examiner/revoir les projets de documents par voie électronique.